

INKANTER SANT-TEGONEG LOGEINER

Samedi 26 septembre 2020

saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh - 



Numéro 124

EXPOSITION

La salle d'exposition Kanevedenn a ouvert ses portes ce vendredi 25 septembre. Elle accueille les œuvres de Christian Guillerm, artiste peintre local disparu en 2016.

Du 25 septembre au 1^{er} novembre, du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, les dimanches de 14h à 17h. Entrée gratuite.

Christian Guillerm a toujours travaillé sur des séries, des thèmes où il pouvait spontanément s'exprimer. Parmi les séries réalisées, il faut remarquer : les pâturages, les vies silencieuses (natures mortes), le parc aux animaux légers, les marelles, des jeux nés sur l'herbe...

LA CHARRETTE AUX MERVEILLES

Pour sa 18^{ème} édition, le festival « La Charrette aux Merveilles » revient dans la commune. Nous aurons le plaisir d'accueillir, pour l'inauguration, Jean-Marc Dérouen et son apéro-contes (tout public). **Vendredi 16 octobre** à 18h30, salle du Quinquis en Loc-Eguiner.

Puis, le **vendredi 23 octobre** à 14h30, Jean-Marc Dérouen reviendra à la salle des fêtes en Saint-Thégonnec, pour les « Contes insolites de Bretagne » (dès 6 ans).

Réservation obligatoire auprès de la bibliothèque au 02 98 78 96 83.

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Un "espace jeunes" accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'informations, de conseils et de soutien dans leur orientation sociale et professionnelle. Les permanences de Mme Rivoal ont lieu à 14h, sur rendez-vous, en mairie de Saint-Thégonnec, le mardi des semaines paires.

Tél. : 02 98 15 15 50.

La prochaine permanence aura lieu le mardi 29 septembre.

GYM ADULTES

Les cours ont repris le 14 septembre pour les adhérents de la saison passée, en respectant le protocole sanitaire édicté par la fédération française sportive.

A compter du **28 septembre**, l'association ouvre les cours disponibles aux nouveaux adhérents.

Zumba le lundi à 20h30, Piloxing le mercredi à 18h40, renforcement musculaire le mercredi à 19h45, stretching le vendredi à 13h30 et à 19h45.

Les cours d'une heure se déroulent à la salle des fêtes, sauf celui du vendredi à 19h45 qui est à la salle de judo.

Inscription : au début de chaque cours, certificat médical obligatoire.

A apporter : votre tapis, un sac pour vos affaires personnelles, de l'eau et un crayon pour l'émargement au début de chaque cours.

Contact : 06 80 43 26 83 (Monique Kermarc) et 06 69 67 07 80 (Malou Kerdilès-Quémener) ou par mail : gymadultesthe@gmail.com.

REPAS DES ANCIENS

En raison des conditions sanitaires actuelles, considérant que les 70 ans et plus sont des personnes à risque, Madame le Maire et les membres du CCAS, préfèrent ne pas mettre en danger leur santé. **Ils ont décidé d'annuler le repas des anciens qui aurait dû avoir lieu le 4 octobre 2020.**

BIBLIOTHEQUE

Horaires : lundi : 10h-12h/16h30-18h30 ; mardi, jeudi et vendredi : 16h30-18h30 ; mercredi : 10h-12h/14h30-18h30 ; samedi : 10h-12h.

Retrait sans contact : réservez et emportez.

Du mardi au vendredi, pendant les horaires d'ouverture
1/ Réservez vos documents sur le site de la bibliothèque : www.biblio-st-thegonnec-loc-eguiner.com ou précisez vos souhaits lors de la prise de rendez-vous.

2/ Contactez-nous pour prendre rendez-vous :

Mail : bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh

Tél. : 02 98 78 96 83

3/ Venez chercher votre commande : le retrait se fait à la fenêtre du bureau de la bibliothèque, prévoyez vos sacs.

Nous comptons sur votre solidarité pour transmettre des ouvrages aux adhérents qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

La bibliothèque fait appel à des bénévoles

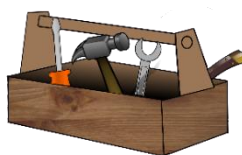
Vous êtes intéressés par les activités de la bibliothèque : accueil du public, participation aux animations...

Rejoignez l'équipe !

Les bénévoles peuvent bénéficier d'une formation.

Renseignements à la bibliothèque au 02 98 78 96 83

TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE



L'association « Droit à l'emploi Saint-Thé Loc » lance un appel aux dons d'outils afin de réaliser leurs ateliers

et services : visseuses, perceuses, enrouleurs électriques, scies-sauteuses, multiprises, sècheurs,

marteaux, tournevis... ainsi que tout matériel ne servant plus.

Ils recherchent également un four micro-ondes.

Vous pouvez déposer le matériel les jeudis au local ou les contacter directement.

Permanence les jeudis de 9:30 à 11:30 et de 14:00 à 16:00.

Tél. : 09 75 32 01 73 (sur rendez-vous).

Adresse : Zone Artisanale de Mez Menez - Saint-Thégonnec.

Mail : droitalemploi.saint.the.loc@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/TZCLDSaintTheLoc>

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Jeudis 1^{er} et 15 octobre, 19 novembre de 9h à 12h **SUR RENDEZ-VOUS**, auprès de la mairie au 02 98 79 61 06. **Port du masque obligatoire.**

SEJOUR A NANTES AVEC TI AR RE YAOUANK EPAL

Vous aimez la glisse ? Vous avez envie de bouger à la Toussaint ?

Si un séjour à Nantes de 4 jours, avec 4h dans un immense skate park vous tente, n'hésitez pas à contacter **Marion** au **06 51 27 38 57** pour vous renseigner et vous inscrire.

170 € par personne.

Possibilité de réalisation d'actions d'autofinancement.

Séjour modulable au niveau des activités, à discuter !

Séjour initié par des jeunes de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

DECLARATION DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque **année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

Déclaration en ligne :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

RESAM

Associations, rencontrez le RESAM à la Maison des Services Au Public de la CCPL

Le Réseau d'Échanges et de Services aux Associations du Pays de Morlaix accompagne la création et le développement des associations du territoire.

Une permanence du RESAM a lieu à la Maison de Services Au Public de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (36 rue Georges Clemenceau - 29400 Landivisiau) sur rendez-vous **le lundi 19 octobre** de 9h00 à 17h30.

Modifier vos statuts, préparer votre AG, échanger sur le fonctionnement de votre association, réfléchir à son développement (recherche de financements, création d'emploi...), recherche de bénévoles, création d'une association... N'hésitez pas à les rencontrer pour toute question, idée ou besoin concernant votre association.

Sur rendez-vous les 3^{èmes} lundis du mois, entre 9h00 et 17h30.

Prise de rdv au 02 98 68 67 60 (standard de la MSAP).

6^{ème} édition des « Rendez-vous de la retraite »

Du **12 au 17 octobre**, l'Agirc-Arrco et l'Assurance Retraite organisent pour la première fois une édition commune des « Rendez-vous de la retraite » dans toute la France. La situation actuelle peut être source d'interrogations pour les actifs, qu'ils soient proches ou non de la retraite. En Bretagne, plus d'une centaine de conseillers des deux régimes s'associent pour proposer gratuitement plus de 3 200 rendez-vous physiques sur toute la semaine. Inscriptions depuis le site www.rdv-retraite.fr.

Compte-tenu du contexte sanitaire, deux formats d'entretien sont proposés depuis le site de réservation www.rdv-retraite.fr : par téléphone ou dans l'un des 11 points d'informations retraite répartis en Bretagne.

Les actifs seront accueillis du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ainsi que le samedi de 9h à 18h, pour rendre l'événement accessible au plus grand nombre dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Brest - 220 Rue Ernest Hemingway ou 16 Rue de Lyon

CLIC DU PAYS DE MORLAIX

Le CLIC du pays de Morlaix a déménagé dans la nouvelle Maison des Services au Public de Landivisiau.

Un temps d'accueil hebdomadaire se tiendra à la Maison des Services au Public située au 36 rue Georges Clemenceau à Landivisiau sur rendez-vous.

Pour tout renseignement et pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le secrétariat du CLIC, du lundi au vendredi, de 9h à 12h au : 02 98 63 00 19.

Site internet : www.bien-vieillir-pays-de-morlaix.fr

ENTREtenir SA VMC

La qualité de l'air intérieur des logements est aujourd'hui un sujet majeur qu'il ne faut pas prendre à la légère. Si vous possédez une ventilation mécanique contrôlée (VMC), il est conseillé de nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air une fois par trimestre. En complément, un entretien complet par un spécialiste est recommandé tous les 2 ou 3 ans, suivant le système retenu : nettoyage et vérification du système dans son ensemble, révision des gaines et du moteur, mesures de tirage et de dépression, etc.

Un entretien régulier vous permettra de respirer l'air le plus sain possible, mais aussi d'éviter les risques de surchauffe, voire d'incendie du moteur.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie 38 rue du mur MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 55 47 ou www.heol-energies.org et les réseaux sociaux.

RENOVATION ENERGETIQUE

Le démarchage téléphonique est interdit depuis le 1^{er} septembre.

Les sollicitations téléphoniques indésirables, parfois quotidiennes, empoisonnent la vie des particuliers et sont souvent un vecteur de fraudes et d'arnaques.

Une étude de la Dgcrf (Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes), publiée fin 2019, a démontré une hausse de 20% sur un an des arnaques à la rénovation énergétique.

Pour y remédier, depuis le 1^{er} septembre 2020 la loi porte ainsi plusieurs avancées majeures :

- Interdiction du démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique : seuls les particuliers qui ont un contrat en cours pourront être démarchés.

- Encadrement des jours et horaires ainsi que de la fréquence auxquels la prospection téléphonique est possible, lorsqu'elle est autorisée.

- Le professionnel doit se présenter de façon claire, précise et compréhensible au téléphone. Il doit également rappeler au consommateur son droit à s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage Bloctel.

- Nette augmentation des sanctions applicables en cas de manquements aux réglementations : 75 000 € pour les personnes physiques et 375 000 € pour les entreprises, contre 3 000 € et 15 000 € auparavant.

- Tout contrat conclu avec un consommateur à la suite d'un démarchage téléphonique réalisé en violation de ces nouvelles dispositions est nul.

En cas de situation de démarchage téléphonique frauduleuse, vous pouvez vous adresser à une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org www.mce-info.org

